

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION DE PROGRAMME IMMGC
Route de dar el Beida zone industrielle sidi moussa Alger

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des clauses contractuelles du contrat N°185 du 20 Novembre 2022, portant réalisation du réseau de courant faible à l'intérieur des ouvrages d'utilités et magasins au profit de l'usine A site de Khenchela, conclu avec l'entreprise SNC EL-RIHANE, dont le siège social Sis à cité Gasri 120/150 Logts Bt F N°162, Sétif, cette dernière est mise en demeure pour la première fois au motif suivant:

- Non signature de l'ordre de reprise des travaux.

Dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure dans la presse nationale, l'entreprise est tenue de signer l'ordre de reprise des travaux, faute de quoi, des mesures correctives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre.